

## AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

### VLA-AOP-TEC-202011-TPRR

## TRAVAUX DE PAVAGE ET DE RAPIÉÇAGE DE RUES, À L'ASSOMPTION 2021 ET 2022 (OPTION 2023)

### DESCRIPTION DU PROJET

La Ville de L'Assomption demande des soumissions pour retenir les services d'une entreprise spécialisée dans le domaine pour l'exécution de travaux à différents endroits sur le territoire pour les années 2021 et 2022, avec la possibilité de renouvellement pour l'année 2023. La charge des travaux devrait être répartie équitablement pour chacune des années de contrat.

#### Lot 1 - RAPIÉÇAGE MANUEL ET MÉCANISÉ D'ENROBÉ BITUMINEUX

Ces travaux consistent à l'exécution de correction du revêtement existant ainsi qu'à effectuer du rapiéçage avec un enrobé bitumineux préparé et posé à chaud, selon les conditions indiquées dans les documents de soumission. Les travaux annuels seront répartis sur trente (30) endroits différents sur le territoire.

#### Lot 2 – TRAVAUX DE PAVAGE

Ces travaux consistent à l'exécution des travaux suivants ;

- la signalisation et la gestion de la circulation;
- les travaux de planage ;
- le nettoyage des surfaces planées et la pose de liant d'accrochage.
- la mise en place du pavage;
- le planage du pavage existant aux endroits de transition, incluant la disposition des résidus de planage
- le rechargement, le nivellement et le compactage des accotements existants ;
- le transport et la disposition des résidus et/ou rebuts dans un site autorisés par le MELCC, etc.

Ces travaux annuels de surfacage seront répartis sur trois (3) endroits différents et les travaux de pavage de routes de gravier sur quatre (4) autres, pour environ sept (7) mobilisations annuellement.

L'adjudicataire doit prendre en considération tous les éléments du devis pour bien se renseigner sur les obligations auxquelles il s'engage.

L'adjudicataire devra fournir, sans s'y limiter, tous les matériaux, la machinerie, l'outillage et la main-d'œuvre ainsi que la signalisation requise pour l'exécution des travaux du présent contrat. En ce sens, l'adjudicataire doit considérer que le montant soumissionné comprend tous les frais liés à l'exécution du contrat incluant les déplacements sur le territoire puisque les travaux peuvent être réalisés sur l'ensemble de celui-ci.

Aucune somme supplémentaire ne sera versée par la Ville de L'Assomption pour cause d'erreurs ou d'omissions après l'ouverture des soumissions autres que les éléments indiqués au bordereau de prix.

### DOCUMENTS

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le système électronique d'appel d'offres à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca), pour les entreprises inscrites à ce service. Pour s'y abonner ou pour toutes autres questions, les entreprises peuvent communiquer avec le SEAO par téléphone au 514 856-6600 ou au 1 866 669-7326 (pour l'extérieur) ou en consultant le site Internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca) en stipulant le numéro de référence **VLA-AOP-TEC-202011-TPRR**, à compter du **25 novembre 2020**. L'obtention des documents est assujettie à la tarification établie par le SEAO.

Pour tout renseignement, le soumissionnaire devra communiquer, par écrit seulement, avec André Boisvert, chef de division de l'approvisionnement de la Ville de L'Assomption, par courriel à l'adresse [aboisvert@ville.lassomption.qc.ca](mailto:aboisvert@ville.lassomption.qc.ca), et ce, au minimum quatre (4) jours avant l'ouverture des soumissions afin de permettre à un responsable du projet de répondre à toutes les demandes avant l'ouverture des soumissions. Toutes

les demandes reçues passé ce délai risquent de ne pas être considérées.

Les réponses seront communiquées par écrit à tous les soumissionnaires. Lorsqu'une réponse a pour conséquence de modifier les exigences du devis, cette réponse devra être présentée sous forme d'addenda.

## **EXIGENCES**

Seules les soumissions présentées par un fournisseur ayant un établissement au Québec ou ayant un établissement dans une province visée par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicables à la Ville, seront considérées.

De plus, le soumissionnaire devra s'assurer de déposer la déclaration du soumissionnaire dûment remplie et signée ainsi que l'autorisation de contracter auprès des organismes publics délivrée par l'autorité des marchés publics (AMP). À défaut, la soumission sera automatiquement rejetée.

## **DATE ET ENDROIT DE RÉCEPTION**

Seuls l'original et trois (3) copies du formulaire de soumission et ses annexes devront être déposés dans des enveloppes scellées et identifiées «**TRAVAUX DE PAVAGE ET DE RAPIÉÇAGE DE RUES, À L'ASSOMPTION**», à la réception du Bureau du citoyen et de la ville intelligente du Complexe municipal de la Ville de L'Assomption, au 2<sup>e</sup> étage du 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, à L'Assomption, (Québec), J5W 2H1, **avant dix heures (10 h), le 15 décembre 2020**, et seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit.

La Ville de L'Assomption ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais quelconques, ni obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à L'Assomption, le 25 novembre 2020.

André Boisvert  
Chef de division de l'approvisionnement  
Services techniques